

panorapresse.ouest-france.fr

Interdiction du téléphone. Dans ces deux collèges, la confiance est de mise

3-4 minutes

Dans ces deux collèges, la confiance est de mise

Depuis le 1^{er} janvier, les téléphones portables sont interdits dans les écoles primaires et les collèges. Dans les faits, c'était déjà le cas dans la plupart des établissements, mais appliqué de différentes manières, pouvant parfois être toléré durant les récréations. Depuis une mesure prise en avril 2025 par [Elisabeth Borne](#), à l'époque ministre de l'Education nationale, l'interdiction est désormais généralisée. Aucun élève ne doit ainsi être vu en possession d'un téléphone.

« Les téléphones sont éteints, dans le sac »

Si certains établissements se sont munis de casiers ou de pochettes en plastique pour que les élèves puissent déposer leur smartphone chaque matin, au collège Molière de [L'Aigle](#), la direction a décidé de faire confiance aux adolescents. « **Les téléphones sont éteints, dans le sac, on ne veut pas les voir** », indique la principale adjointe Hélène Fontaine. La mesure a plutôt été acceptée par les élèves, grâce notamment « **au climat apaisé dans le collège** », souligne le principal Christophe Guyot.

« **Je ne pensais pas que ça se ferait aussi facilement** », se réjouit Hélène Fontaine. La direction ne s'interdit pas toutefois de recourir à des pochettes pour certains élèves qui dérogeraient à la règle, voire à mettre en place des casiers pour tous si cela s'aggrave. « **Ce serait tout de même un gros échec si nous devions en arriver là** », ajoute la principale adjointe.

Au collège Françoise Dolto, la direction a également parié sur la confiance dans les élèves. « **Ils ont le droit d'avoir leur téléphone dans le bus, mais dès qu'ils sont dans l'établissement, ils sont censés ne pas l'avoir. On ne fouille pas, mais on demande qu'il ne soit pas visible. En fait, la grosse différence, c'est que les élèves doivent garder leur téléphone dans leur sac et ne peuvent plus l'avoir en poche** », détaille le principal Jean-Christophe Goutal.

L'établissement a tout de même procédé à un léger investissement suite à cette nouvelle mesure.

Une armoire pour les téléphones confisqués

Il s'agit d'une petite armoire, fermée à clé et placée dans le bureau du principal, où pourront être déposés les téléphones confisqués. « **Dans le cas où un élève est vu avec son téléphone, je le garderai, jusqu'à ce que ses parents le récupèrent en fin de journée. Pour l'instant, il n'y a eu aucun téléphone confisqué depuis la rentrée** », assure le principal.

Avec ce dispositif, ce dernier a ainsi souhaité « **mettre en place quelque chose qui n'est pas trop contraignant, tout en répondant aux exigences de l'Education nationale** ».

Si l'interdiction du téléphone portable semble bien être reçue dans les écoles primaires et collèges, notamment en zone rurale, cela pourrait être plus difficile à mettre en place dans les lycées. C'est

pourtant ce qui est demandé par un projet de loi porté par le gouvernement, qui devrait être examiné prochainement au Parlement.

Théo Boissonneau



Au collège Françoise Dolto, le principal a investi dans une petite armoire pour sécuriser les téléphones confisqués | TB